AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 22 juin 1864

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 22 juin 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (219r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 22 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43126

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction22 juin 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireBertrand [Charleville]
Lieu de destinationCharleville-Mézières (Ardennes)

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin affirme qu'il est très occupé jusqu'à la fin du mois mais qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a déjà communiqué à Bertrand.

Mots-clés

Brevets d'invention, Procédure (droit)
Personnes citées<u>Corneau frères</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Gues la 22 piùn 0869 219 Monsiur Berthien absent je nai pur repondre a lettre du og wurant man manuent Leves que Nous erry stitue for aus tellment suns frequa impossible de miscupur de la question Jans le tempo to abmento les plus dernue que la concernent javeras pe vois per de apouter. le surplus debra usur significance en seul point dur sous la protute Neutly agreer Mans our fallurano was in weather ma jurificit